

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1820

6 septembre 2010

SOMMAIRE

Arbisia S.A.	87351	Novator Telecom Poland S.à r.l.	87325
ARESIA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	87325	Nummi	87326
Balux Capital S.à r.l.	87330	Oldalinvest S.C.A.	87328
BWA Lux S.à r.l.	87314	Orlan Invest S.A.	87328
Byblos Invest Holding S.A.	87320	Participations A & F S.A.	87328
Daum Investments International S.A.	87330	Patri Immo S.A.	87320
ECIP Europcar S.à r.l.	87329	Pfizer Luxembourg S.à r.l.	87329
Eoxis Luxembourg S.A.	87326	Pierson Invest S.A.	87329
GCG Manager S.A. Luxco S.C.A.	87336	Pyrec	87354
La Scarpa S.à r.l.	87318	Red Prince S.A.	87335
Le Nom de la Fleur S.à r.l.	87352	Red Prince S.A.	87335
Leruth Réalisations S.A.	87352	Red Prince S.A.	87335
Levlux S.A.	87353	Rosero Investments S.à r.l.	87329
Lintra Holding A.G.	87353	RSM Audit Luxembourg S.à r.l.	87359
Losty S.A.	87314	Rudolph Cargo Sàrl	87330
LU-Invest S.A.	87354	S.C.I. Carabosse	87360
Luisante S.A.	87354	S.C.I. Krauseli	87360
Lumasa	87360	S.C.I. Wiermercher	87318
LuxCo 53 S.à r.l.	87318	Spaqui S.A.	87336
Luxco Properties 7 Sàrl	87314	Stiraneda Holding S.A.	87350
Luxgarnissage Sàrl	87352	SYL S.A.	87350
Mistral Europe S.A.	87326	Tecmesse S.A.	87351
Moutsi Investments S.à r.l.	87359	Teide Re S.A.	87351
Nancyan S.A.	87326	ThermoCool S. à r.l.	87351
NGP IX Northern Blizzard S.à r.l.	87326	Tiger Holding Five S.à r.l.	87336
N.I.C. Building Service S.à r.l.	87325	Tokelia S.A.	87352

Losty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 44.351.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010091987/14.

(100102611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Luxco Properties 7 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.163.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092608/10.

(100102949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

BWA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 141.597.

In the year two thousand ten, on the fifth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "BWA LUX S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscribed at the Trade Register Office in Luxembourg at section B under number 141.597, incorporated by deed enacted on August 27th, 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2431 of October 4th, 2008.

The meeting is presided by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To fix at 5 (five) the total number of members of the board of managers,
2. Pursuant to the above change, to amend and restate article 9 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

(English version)

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by 5 (five) managers (the "Managers") who will constitute a board of managers (the "Board of Managers") divided into three categories of managers, respectively denominated "Category A Manager", "Category B Manager" and "Category C Manager".

The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes."

(French version)

“ **Art. 9. Conseil de gérance.** La Société est gérée par 5 (cinq) gérants (les «Gérants») qui constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») divisé en trois catégories de gérants, respectivement dénommés «Gérant de Catégorie A», «Gérant de Catégorie B» et «Gérant de Catégorie C».

Les Gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

3. To amend and restate article 11 of the Company's bylaws which shall henceforth read as follows:

(English version)

“ **Art. 11. Meetings and Decisions of the board of managers.** The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all Managers are present or represented. A Manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if 3 (three) of its members are present or represented by proxies, with at least one Manager of each category to be either present or represented. Any decision taken by the Board of Managers shall be adopted by a simple majority including at least the favorable vote of one Manager of each category, i.e one Category A Manager, one Category B Manager and one Category C Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman or by all the Managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by all the Managers present.”

(French version)

“ **Art. 11. Réunions et Décisions du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux Gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés. Un Gérant peut être représenté aux réunions par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si 3 (trois) de ses membres sont présents ou représentés par procurations et si au moins un Gérant de chacune des catégories est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de chacune des catégories, soit un Gérant de Catégorie A, un Gérant de Catégorie B et un Gérant de Catégorie C.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer à une réunion du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire initié à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président ou par tous les Gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président ou par tous les Gérants présents.”

After the foregoing was approved by the sole partner, the following resolution have been taken:

Sole resolution:

It is resolved to fix at 5 (five) the total number of members of the board of managers and to amend consequently the articles 9 and 11 of the statutes as provided in the agenda.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le cinq juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "BWA LUX S.à r.l.", ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, à la section B sous le numéro 141.597, constituée suivant acte reçu le 27 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2431 du 4 octobre 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Fixer à 5 (cinq) le nombre de gérants.

2. Modification subséquente de l'article 9 des statuts, qui aura la teneur suivante:

(Version anglaise)

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by 5 (five) managers (the "Managers") who will constitute a board of managers (the "Board of Managers") divided into three categories of managers, respectively denominated "Category A Manager", "Category B Manager" and "Category C Manager".

The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes."

(Version française)

« Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par 5 (cinq) gérants (les «Gérants») qui constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») divisé en trois catégories de gérants, respectivement dénommés «Gérant de Catégorie A», «Gérant de Catégorie B» et «Gérant de Catégorie C».

Les Gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

3. Modification et refonte de l'article 11 des statuts, qui aura la teneur suivante:

(Version anglaise)

« Art. 11. Meetings and Decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all Managers are present or represented. A Manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if 3 (three) of its members are present or represented by proxies, with at least one Manager of each category to be either present or represented. Any decision taken by the

Board of Managers shall be adopted by a simple majority including at least the favorable vote of one Manager of each category, i.e one Category A Manager, one Category B Manager and one Category C Manager.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from the Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman or by all the Managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by all the Managers present.”

(Version française)

“ **Art. 11. Réunions et Décisions du conseil de gérance.** Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux Gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés. Un Gérant peut être représenté aux réunions par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si 3 (trois) de ses membres sont présents ou représentés par procurations et si au moins un Gérant de chacune des catégories est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de chacune des catégories, soit un Gérant de Catégorie A, un Gérant de Catégorie B et un Gérant de Catégorie C.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer à une réunion du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire initié à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président ou par tous les Gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président ou par tous les Gérants présents.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, la résolution suivante a été prise:

Résolution unique:

Il est décidé de fixer à 5 le nombre des gérants de la société et de modifier en conséquence les article 9 et 11 des statuts, pour leur donner la teneur reprise à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30304. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095486/192.

(100107022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

LuxCo 53 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.340.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092609/10.

(100103475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

La Scarpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 144.981.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092611/10.

(100102965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

S.C.I. Wiermercher, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4990 Sanem, 72, rue de Niederkorn.
R.C.S. Luxembourg E 4.324.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Anouk MARXEN, éducatrice, née à Esch-sur-Alzette le 1^{er} février 1984, demeurant à L-4989 Sanem, 26, rue du Traité de Londres.

2.- Madame Cindy COLLE, éducatrice, née à Luxembourg le 9 juin 1984, demeurant à L-4989 Sanem, 38, rue Emmanuel Servais.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte de constitution d'une société civile immobilière qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "S.C.I. WIERMERCHE".

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

La dissolution de la société ne peut être décidée par les associés qu'avec les majorités prévues pour la modification des statuts.

Toutefois, chaque associé peut céder ses parts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Sanem.

Titre II. Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises

pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour compte de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé, par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérant(s) et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé ou du ou des gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s), à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Anouk MARXEN, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
2) Madame Cindy COLLE, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (€ 2.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se sont reconnues dûment convoquées et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Mesdames Anouk MARXEN et Cindy COLLE, préqualifiées, sont nommées gérantes de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérantes.
- 3.- Le siège social est fixé à L-4990 Sanem, 72, rue de Niederkorn.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MARXEN, COLLE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 20 juillet 2010. Relation: CAP/2010/2498. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 23 juillet 2010.

A. WEBER.

Référence de publication: 2010102167/88.

(100113129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Patri Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 88.812.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 2 juillet 2010

L'assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 10 A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

- Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L2530 Luxembourg, nommée précédemment de façon erronée sous le nom de Madame Sylvianne COURTOIS,

L'assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société MAZARS, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 56248, avec siège social au 10A, Rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010093564/23.

(100103280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Byblos Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 17.618.

In the year two thousand and ten.

On the fifteenth day of June.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), who shall keep the original of this deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company BYBLOS INVEST HOLDING S.A., "société anonyme-société de gestion de patrimoine familial", with its registered office in L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 17.618, incorporated by deed of the undersigned notary on the July 4th, 1980, published in the Memorial C number 221 of October 8th, 1980,

the articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on September 15th, 2008, published in the Mémorial C number 2584 of October 22th, 2008.

The meeting was opened at 12.00 a.m. and presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, a private employee, residing at Differdange.

The meeting appointed as secretary Miss Sophie HENRYON, a private employee, residing at Herserange (France),

The meeting elected as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, a private employee, residing at Rodange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

As appears from the attendance list, out of ONE MILLION NINE HUNDRED TWENTY THOUSAND SHARES (1,920,000), ONE MILLION EIGHT HUNDRED THIRTY-SEVEN THOUSAND NINE HUNDRED SHARES (1,837,900) are represented at the present extraordinary general meeting.

II. That this meeting has been duly convened by notices containing the agenda and published:

in the Memorial. C number 1113 of May 28th, 2010, and C number 1178 of June 5th, 2010,
and in the "Letzebuerger Journal" May 28th, 2010 and June 5th, 2010.

III. The chairman states that the agenda is the following:

1) To approve the amendments of the articles of incorporation further to the request of the Central Bank of Lebanon, by adding a new article 31 which reads as follows:

"As long as it is participating in the capital of Lebanese banks and as such is subject to the regulations issued by the Central Bank of Lebanon regarding the trading of shares of Lebanese banks, Byblos Invest Holding SA, Luxembourg, hereby undertakes

1- To provide the Central Bank of Lebanon (BDL) and the Banking Control Commission in Lebanon with all the information required or to be required regarding its balance sheets, and the name of its shareholders including beneficial owners- who own, directly or indirectly, five per cent (5%) or more of the whole common shares of any Lebanese bank in which the company has participation.

2- To obtain the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon regarding any subscription and trading of the shares of the company in case:

a- The subscriber, transferee or any beneficial owner is, following such subscription and trading, brought to own more than five per cent (5%) of the entirety of the common shares of any Lebanese bank in which the company has participation,

b- The subscriber, transferee or any beneficial owner holds, directly or indirectly, when the transfer occurs, five per cent (5%) or more of the entirety of the common shares of any Lebanese bank in which the company has participation.

c- The transferor, transferee or any beneficial owner is currently or has been elected to be a Board Member of the company, regardless of the number of the transferred shares.

The shares of the spouse, minor children and any economic group as defined in the regulations of the Central Bank of Lebanon shall be specifically counted as part of the percentages mentioned in (a) and (b) here above.

Conveyance of shares by way of inheritance and will shall not be considered, in the context of the present article, as transfer.

The subscription of shareholders- on a reducible or non-reducible basis- to any capital increase while exercising their preemptive right shall not be subject to the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon set forth in paragraph (2) above.

3-To make it obligatory for companies that hold or will hold five per cent (5%) or more of the entirety of the shares of the company to insert in their articles of incorporation or partnership agreements the following provisions:

a- That their shares or parts should remain held by natural persons, banks or financial institutions.

b- That the subscription and trading of its shares should be subject to the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon in the cases set forth in the regulations of the Central Bank of Lebanon regarding the transfer of the shares of Lebanese banks.

c- To provide the Central Bank of Lebanon and the Banking Control Commission in Lebanon with all the information required or to be required regarding their balance sheets, and the name of their shareholders or holders of parts who own, directly or indirectly, five per cent (5%) or more of the whole common shares of any Lebanese bank in which the company has participation.

d- To obtain the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon on any amendment to their articles of incorporation or partnership agreements regarding the provisions mentioned above.

4- To obtain the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon on any amendment to the articles of incorporation of the Company regarding its undertakings mentioned above."

2) Miscellaneous

IV. That the quorum required at this meeting in order for valid decisions to be taken is the presence in person or by proxy of at least fifty per cent (50%) of the shares of the Company in issue and that this quorum has been reached, so that this meeting is entitled to take valid decisions, provided that the shareholders in person or by proxy vote in favor of the resolutions by a majority of no less than 2/3 of the total number of shares represented at the meeting.

The foregoing statements of the chairman were approved and the meeting, upon deliberation, took the following resolution unanimously:

Sole resolution

The meeting decides to amend the articles of incorporation further to the request of the Central Bank of Lebanon, by adding a new article 31 which reads as follows:

"As long as it is participating in the capital of Lebanese banks and as such is subject to the regulations issued by the Central Bank of Lebanon regarding the trading of shares of Lebanese banks, Byblos Invest Holding SA, Luxembourg, hereby undertakes:

1- To provide the Central Bank of Lebanon (BDL) and the Banking Control Commission in Lebanon with all the information required or to be required regarding its balance sheets, and the name of its shareholders including beneficial owners- who own, directly or indirectly, five per cent (5%) or more of the whole common shares of any Lebanese bank in which the company has participation.

2- To obtain the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon regarding any subscription and trading of the shares of the company in case:

a- The subscriber, transferee or any beneficial owner is, following such subscription and trading, brought to own more than five per cent (5%) of the entirety of the common shares of any Lebanese bank in which the company has participation.

b- The subscriber, transferee or any beneficial owner holds, directly or indirectly, when the transfer occurs, five per cent (5%) or more of the entirety of the common shares of any Lebanese bank in which the company has participation.

c- The transferor, transferee or any beneficial owner is currently or has been elected to be a Board Member of the company, regardless of the number of the transferred shares.

The shares of the spouse, minor children and any economic group as defined in the regulations of the Central Bank of Lebanon shall be specifically counted as part of the percentages mentioned in (a) and (b) here above.

Conveyance of shares by way of inheritance and will shall not be considered, in the context of the present article, as transfer.

The subscription of shareholders- on a reducible or non-reducible basis- to any capital increase while exercising their preemptive right shall not be subject to the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon set forth in paragraph (2) above.

3-To make it obligatory for companies that hold or will hold five per cent (5%) or more of the entirety of the shares of the company to insert in their articles of incorporation or partnership agreements the following provisions:

a- That their shares or parts should remain held by natural persons, banks or financial institutions.

b- That the subscription and trading of its shares should be subject to the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon in the cases set forth in the regulations of the Central Bank of Lebanon regarding the transfer of the shares of Lebanese banks.

c- To provide the Central Bank of Lebanon and the Banking Control Commission in Lebanon with all the information required or to be required regarding their balance sheets, and the name of their shareholders or holders of parts who own, directly or indirectly, five per cent (5%) or more of the whole common shares of any Lebanese bank in which the company has participation.

d- To obtain the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon on any amendment to their articles of incorporation or partnership agreements regarding the provisions mentioned above.

4- To obtain the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon on any amendment to the articles of incorporation of the Company regarding its undertakings mentioned above."

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was unanimously adjourned by the chairman.

Whereof the present deed is drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte ci-dessus

L'an deux mille dix.

Le quinze juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BYBLOS INVEST HOLDING S.A., "société anonyme-société de gestion de patrimoine familial", avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 17.618,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juillet 1980, publié au Mémorial C numéro 221 du 8 octobre 1980,

les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2584 du 22 octobre 2008.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions sont portées sur une liste de présence,

La liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires de actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

Il appert de la liste de présence que des UN MILLION NEUF CENT VINGT MILLE ACTIONS (1.920.000), UN MILLION HUIT CENT TRENTE-SEPT MILLE NEUF CENTS ACTIONS (1.837.900) sont présentes à la présente assemblée générale extraordinaire.

II. Que cette assemblée a été régulièrement convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour et ont été publiées:

au Mémorial C numéro 1113 du 28 mai 2010 et C numéro 1178 du 05 juin 2010

et au "Letzebuerger Journal" du 28 mai 2010 et du 05 juin 2010.

III. Madame la Présidente expose que l'ordre du jour est le suivant:

1) Adoption des modifications apportées aux statuts suite à la demande de la Banque Centrale du Liban, moyennant insertion d'un nouvel article 31 qui aura la teneur suivante:

"Tant qu'elle participe au capital de banques libanaises et est par conséquent soumise au règlement émis par la Banque Centrale du Liban en matière de négociation d'actions de banques libanaises, Byblos Invest Holding SA, Luxembourg, s'engage par la présente à:

1- fournir à la Banque Centrale du Liban (BDL) et à la Commission du contrôle bancaire au Liban toutes les informations requises, actuelles ou futures, concernant ses bilans ainsi que les noms de ses actionnaires, y compris les bénéficiaires économiques qui, directement ou indirectement, détiennent cinq pourcent (5%) ou plus de l'ensemble des actions ordinaires d'une quelconque banque libanaise dans laquelle la Société possède une participation;

2- obtenir l'accord préalable du Conseil central de la Banque Centrale du Liban concernant toute souscription et négociation d'actions de la Société, ce dans les cas suivants:

a) Suite à la souscription et à la négociation, le souscripteur, le cessionnaire ou tout bénéficiaire économique sera amené à détenir plus de cinq pourcent (5%) de l'ensemble des actions ordinaires d'une quelconque banque libanaise, dans laquelle la Société possède une participation;

b) Le souscripteur, le cessionnaire ou tout bénéficiaire économique détient, directement ou indirectement, au moment du transfert, cinq pourcent (5%) ou plus de l'ensemble des actions ordinaires d'une quelconque banque libanaise, dans laquelle la Société possède une participation;

c) Le cédant, le cessionnaire ou tout bénéficiaire économique est actuellement administrateur de la Société ou a été nommé à cette fonction, indépendamment du nombre des actions cédées.

Les actions de l'époux (épouse), des enfants mineurs ou de tout groupe économique tel que défini dans le règlement de la Banque Centrale du Liban seront spécifiquement incluses dans le calcul du pourcentage mentionné sub a) et b) ci-avant.

La transmission d'actions par voie de succession ou de testament ne sera pas considérée comme transfert dans le cadre du présent article.

La souscription des actionnaires - sur une base réductible ou non-réductible - à toute augmentation du capital dans le cadre de l'exercice de leur droit de préemption ne sera pas soumise à l'accord préalable de la Banque Centrale du Liban stipulé au paragraphe (2) ci-avant.

3- obliger les sociétés qui détiennent, actuellement ou à l'avenir, cinq pourcent (5%) ou plus de l'ensemble des actions de la Société, d'insérer dans leurs statuts ou contrats de société les stipulations suivantes:

a) leurs actions ou parts devront être détenues par des personnes physiques, des banques ou des établissements financiers;

b) toute souscription ou négociation de leurs actions sera soumise à l'accord préalable du Conseil central de la Banque Centrale du Liban dans les cas prévus par le règlement de la Banque Centrale du Liban concernant le transfert d'actions de banques libanaises;

c) il y aura lieu de fournir à la Banque Centrale du Liban (BDL) et à la Commission du contrôle bancaire au Liban toutes les informations requises, actuelles ou futures, concernant leurs bilans ainsi que les noms de leurs actionnaires, y compris

les bénéficiaires économiques qui, directement ou indirectement, détiennent cinq pourcent (5%) ou plus de l'ensemble des actions ordinaires d'une quelconque banque libanaise dans laquelle la Société possède une participation;

d) il y aura lieu d'obtenir l'accord préalable du Conseil central de la Banque Centrale du Liban concernant toute modification de leurs statuts ou contrats de société relative aux dispositions susmentionnées.

4- obtenir l'accord préalable du Conseil central de la Banque Centrale du Liban concernant toute modification des statuts de la Société relative à ses engagements susmentionnés."

2) Divers

IV. Que le quorum requis pour cette assemblée pour délibérer valablement doit être la présence réelle des actionnaires ou par pouvoirs d'au moins cinquante pour cent (50%) des actions, que ce quorum est atteint de façon que cette assemblée est autorisée à délibérer valablement pourvu que les actionnaires présents ou représentés, représentant au moins deux tiers (2/3) du nombre total des actions représentées à cette assemblée, voteront favorablement les résolutions à prendre.

Ensuite, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier les statuts suite à la demande de la Banque Centrale du Liban, moyennant insertion d'un nouvel article 31 comme suit:

"Tant qu'elle participe au capital de banques libanaises et est par conséquent soumise au règlement émis par la Banque Centrale du Liban en matière de négociation d'actions de banques libanaises, Byblos Invest Holding SA, Luxembourg, s'engage par la présente à:

1- fournir à la Banque Centrale du Liban (BDL) et à la Commission du contrôle bancaire au Liban toutes les informations requises, actuelles ou futures, concernant ses bilans ainsi que les noms de ses actionnaires, y compris les bénéficiaires économiques qui, directement ou indirectement, détiennent cinq pourcent (5%) ou plus de l'ensemble des actions ordinaires d'une quelconque banque libanaise dans laquelle la Société possède une participation;

2- obtenir l'accord préalable du Conseil central de la Banque Centrale du Liban concernant toute souscription et négociation d'actions de la Société, ce dans les cas suivants:

a) Suite à la souscription et à la négociation, le souscripteur, le cessionnaire ou tout bénéficiaire économique sera amené à détenir plus de cinq pourcent (5%) de l'ensemble des actions ordinaires d'une quelconque banque libanaise, dans laquelle la Société possède une participation;

b) Le souscripteur, le cessionnaire ou tout bénéficiaire économique détient, directement ou indirectement, au moment du transfert, cinq pourcent (5%) ou plus de l'ensemble des actions ordinaires d'une quelconque banque libanaise, dans laquelle la Société possède une participation;

c) Le cédant, le cessionnaire ou tout bénéficiaire économique est actuellement administrateur de la Société ou a été nommé à cette fonction, indépendamment du nombre des actions cédées.

Les actions de l'époux (épouse), des enfants mineurs ou de tout groupe économique tel que défini dans le règlement de la Banque Centrale du Liban seront spécifiquement incluses dans le calcul du pourcentage mentionné sub a) et b) ci-avant.

La transmission d'actions par voie de succession ou de testament ne sera pas considérée comme transfert dans le cadre du présent article.

La souscription des actionnaires - sur une base réductible ou non-réductible - à toute augmentation du capital dans le cadre de l'exercice de leur droit de préemption ne sera pas soumise à l'accord préalable de la Banque Centrale du Liban stipulé au paragraphe (2) ci-avant.

3- obliger les sociétés qui détiennent, actuellement ou à l'avenir, cinq pourcent (5%) ou plus de l'ensemble des actions de la Société, d'insérer dans leurs statuts ou contrats de société les stipulations suivantes:

a) leurs actions ou parts devront être détenues par des personnes physiques, des banques ou des établissements financiers;

b) toute souscription ou négociation de leurs actions sera soumise à l'accord préalable du Conseil central de la Banque Centrale du Liban dans les cas prévus par le règlement de la Banque Centrale du Liban concernant le transfert d'actions de banques libanaises;

c) il y aura lieu de fournir à la Banque Centrale du Liban (BDL) et à la Commission du contrôle bancaire au Liban toutes les informations requises, actuelles ou futures, concernant leurs bilans ainsi que les noms de leurs actionnaires, y compris les bénéficiaires économiques qui, directement ou indirectement, détiennent cinq pourcent (5%) ou plus de l'ensemble des actions ordinaires d'une quelconque banque libanaise dans laquelle la Société possède une participation;

d) il y aura lieu d'obtenir l'accord préalable du Conseil central de la Banque Centrale du Liban concernant toute modification de leurs statuts ou contrats de société relative aux dispositions susmentionnées.

4- obtenir l'accord préalable du Conseil central de la Banque Centrale du Liban concernant toute modification des statuts de la Société relative à ses engagements susmentionnés."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Blanche Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2010 Relation: EAC/2010/7292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 12 juillet 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010094468/267.

(100104869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

N.I.C. Building Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-4, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 29.729.

—
Rectificatif (L100101482 déposé le 09.07.2010)

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2010092641/12.

(100103283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Novator Telecom Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 107.408.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092642/10.

(100102697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

AREZIA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 143.210.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2010 a reconduit pour un terme de trois ans le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster, 14, rue Maria Montessori;
 - Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

L'Assemblée a reconduit, également pour un terme de trois années, le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Guy SCHOSELER, expert-comptable, dont l'adresse professionnelle est à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2013.

Pour extrait conforme
ARESIA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2010092778/22.

(100102447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Nancyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 143.089.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092645/10.

(100103473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

NGP IX Northern Blizzard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 153.608.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010092648/14.

(100103156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Nummi, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 142.060.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2010092651/11.

(100102913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

**Eoxis Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. Mistral Europe S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.422.

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «MISTRAL EUROPE S.A.», ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134 422, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 116, du 16 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné à la date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial le 09 septembre 2009, sous le numéro 1728.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Changement de la dénomination sociale de MISTRAL EUROPE S.A. en EOXIS LUXEMBOURG S.A.;

2.- Modification subséquente de l'article un des statuts de la Société.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «MISTRAL EUROPE S.A.» en celle de «EOXIS LUXEMBOURG S.A.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «EOXIS LUXEMBOURG S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MISTRAL EUROPE S.A.", a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134 422, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°116 dated January 16, 2008, which bylaws have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 28 July 2009, which deed has been published in the Mémorial C on 08 September 2008, number 1728.

The meeting is chaired by Mr. Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Danielle SCHULLER, with professional address in Luxembourg.

I. That the shareholders present or represented, and the number of the shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- To change the name of the Company from MISTRAL EUROPE S.A. to EOXIS LUXEMBOURG S.A..

2.- To amend Article one of the Company's Articles of Incorporation.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the Company's corporate name from "MISTRAL EUROPE S.A." to "EOXIS LUXEMBOURG S.A.".

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the meeting resolved to amend Article one (1) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "EOXIS LUXEMBOURG S.A.".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, D. SCHULLER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7660. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010093398/83.

(100103546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Odalinvest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.192.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092652/10.

(100103477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Orlan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 80.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORLAN INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010092654/12.

(100102679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Participations A & F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.807.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour PARTICIPATIONS A & F.S.A.

AREND CONSULT S.A. R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010092658/13.

(100102773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

ECIP Europcar S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.398.900,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 120.530.

Il résulte des résolutions du gérant unique de la Société en date du 30 mars 2010 que le mandat du commissaire de la Société, Ernst & Young S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, a été renouvelé pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société statuant en 2011 sur les comptes du dernier exercice clos.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Eurazeo Management Lux S.A.

Le gérant unique

Représenté par Laurent Guérineau / François Pfister

Président du conseil d'administration / Administrateur

Référence de publication: 2010092807/19.

(100102342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pfizer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.125.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092659/10.

(100103112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Pierson Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 144.008.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092660/10.

(100103439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Rosero Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 138.800.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092666/10.

(100103440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Balux Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.795.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 8 juillet 2010

En date du 8 juillet 2010 l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants a été élevé de 3 à 4.

2. de nommer la personne suivante:

M. Henrik Bartl, né le 9 juin 1969 à Friedrichshafen au Allemagne, avec adresse professionnelle au Alte Dorfstrasse 39, 8704 Herrliberg/Zurich, Suisse.

en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

M. Helmut Schön

M. Stephen Wise

M. Brian McMahon et

M. Henrik Bartl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010092780/24.

(100102594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Rudolph Cargo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 39, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 69.708.

—
Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 juillet 2010.

Pour RUDOLPH CARGO SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2010092667/13.

(100102927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Daum Investments International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 33.349.

—
L'an deux mille dix, le huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.» (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180 rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 33 349, constituée suivant acte notarié dressé en date du 09 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 345 du 25 septembre 1990.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire de la Société, tenue en date du 22 mai 2000, lequel acte fut publié au Mémorial, le 748 du 11 octobre 2000, et page 35898.

L'assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Urbain DE DECKER, gérant de sociétés, demeurant à B-Londerzeel.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Didier DE DECKER, gérant de sociétés, demeurant à B-Londerzeel.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Audrey DUMONT, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI.

2) Modification de l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de «DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.».

3) Modification de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

4) Modification des pouvoirs de représentation de la société et modification subséquente de l'article 12 des statuts.

5) Refonte complète des statuts de la société afin de tenir compte des points qui précèdent et de la législation actuellement en vigueur:

«**Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 496.000,00) en deux mille (2.000) actions de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 27 avril de chaque année à 15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence

et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émises toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés de participations financières – SOPARFI.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination sociale de «DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.» »

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les pouvoirs de représentation de la société et décide de modifier, avant de passer à une refonte complète des statuts, l'article 12 des statuts, comme suit:

«La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les adapter aux décisions prises ci-avant et de la législation actuellement en vigueur. Les nouveaux statuts auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de DAUM INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 496.000,00) divisé en deux mille (2.000) actions de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le 27 avril de chaque année à 15 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Urbain DE DECKER, Didier DE DECKER, Audrey DUMONT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8346. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010096029/257.

(100107879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Red Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010092669/11.

(100103377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Red Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010092670/11.

(100103378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Red Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 117.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010092671/11.

(100103379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Tiger Holding Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 986.090,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.045.

Les comptes annuels pour la période du 8 janvier 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092711/12.

(100103216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Spaqui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 47.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010092699/11.

(100103116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

GCG Manager S.A. Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 153.484.

In the year two thousand and ten, on the twenty first day of June.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Thierry Lohest, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of GCG MANAGER S.A., a public limited liability company (société anonyme), organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153.468, the sole general partner and manager (the General Partner) of GCG Manager S.A. Luxco S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.153484 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the General Partner of the Company on June 18, 2010 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the General Partner pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on May 25, 2010, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 21, 2010, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Article 6.2. of the Articles reads in its relevant parts as follows:

“ 6.2. Authorized Share Capital.

6.2.1 The company's authorised share capital, including the issued share capital, is set at four hundred million sterling pounds (£ 400,000,000) represented by one hundred (100) Class A1 Unlimited Shares with a par value of one penny sterling (£ 0.01) each, three billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred

ninety (3,999,999,990) Class A2 Limited Shares with a par value of one penny sterling (£ 0.01) each, three billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety (3,999,999,990) Class A3 Limited Shares with a par value of one penny sterling (£ 0.01) each, three billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety (3,999,999,990) Class A4 Limited Shares with a par value of one penny sterling (£ 0.01) each, three billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety (3,999,999,990) Class A5 Limited Shares with a par value of one penny sterling (£ 0.01) each, three billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety (3,999,999,990) Class A6 Limited Shares with a par value of one penny sterling (£ 0.01) each, three billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety (3,999,999,990) Class A7 Limited Shares with a par value of one penny sterling (£ 0.01) each, three billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety (3,999,999,990) Class A8 Limited Shares with a par value of one penny sterling (£ 0.01) each, three billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety (3,999,999,990) Class A9 Limited Shares with a par value of one penny sterling (£ 0.01) each, three billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety (3,999,999,990) Class A10 Limited Shares with a par value of one penny sterling (£ 0.01) each and three billion nine hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety (3,999,999,990) Class A11 Limited Shares with a par value of one penny sterling (£ 0.01) each.

6.2.2 During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 6.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the General Partner be and is hereby authorized to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

6.2.3 This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2.4 The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

3. The General Partner resolved pursuant to the Resolutions to inter alia:

(a) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and article 6.2.2 of the Articles, the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company in respect of the New Shares, and approve and accept the subscription of the 153,044 New Shares by the Subscribers;

(b) Increase of the share capital of the Partnership in an aggregate amount of GBP 1,530.44 in order to bring the share capital of the Partnership to an amount of GBP 126,530.09 by the issuance of 15,461 Class A2 Limited Shares, 15,287 Class A3 Limited Shares, 15,287 Class A4 Limited Shares, 15,287 Class A5 Limited Shares, 15,287 Class A6 Limited Shares, 15,287 Class A7 Limited Shares, 15,287 Class A8 Limited Shares, 15,287 Class A9 Limited Shares, 15,287 Class A10 Limited Shares, and 15,287 Class A11 Limited Shares with a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, to be subscribed by the following subscribers (the Subscribers) as follows:

Subscribers (the "Subscribers")	Class of Shares subscribed and paid-up	Contribution in cash	Amount allocated to the share capital account of the Company	Amount allocated to the share premium account of the Company
AI European Funding 2006-1 PLC	348 A2 Shares 340 A3 Shares 340 A4 Shares 340 A5 Shares 340 A6 Shares 340 A7 Shares 340 A8 Shares 340 A9 Shares 340 A10 Shares 340 A11 Shares	34.10 GBP	34.08 GBP	0.02 GBP
AIE Eurolux S.à r.l.	247 A2 Shares 241 A3 Shares 241 A4 Shares 241 A5 Shares 241 A6 Shares 241 A7 Shares 241 A8 Shares	24.17 GBP	24.16 GBP	0.01 GBP

87338

	241 A9 Shares			
	241 A10 Shares			
	241 A11 Shares			
Apollo Fund VI BC L.P.	87 A2 Shares	7.90 GBP	7.89 GBP	0.01 GBP
	78 A3 Shares			
	78 A4 Shares			
	78 A5 Shares			
	78 A6 Shares			
	78 A7 Shares			
	78 A8 Shares			
	78 A9 Shares			
	78 A10 Shares			
	78 A11 Shares			
AVMF Lux SPV S.à r.l.	411 A2 Shares	40.31 GBP	40.29 GBP	0.02 GBP
	402 A3 Shares			
	402 A4 Shares			
	402 A5 Shares			
	402 A6 Shares			
	402 A7 Shares			
	402 A8 Shares			
	402 A9 Shares			
	402 A10 Shares			
	402 A11 Shares			
Broadleaf Lux S.à r.l.	1,964 A2 Shares	195.91 GBP	195.86 GBP	0.05 GBP
	1,958 A3 Shares			
	1,958 A4 Shares			
	1,958 A5 Shares			
	1,958 A6 Shares			
	1,958 A7 Shares			
	1,958 A8 Shares			
	1,958 A9 Shares			
	1,958 A10 Shares			
	1,958 A11 Shares			
Lily Lux S.à r.l.	195 A2 Shares	18.97 GBP	18.96 GBP	0.01 GBP
	189 A3 Shares			
	189 A4 Shares			
	189 A5 Shares			
	189 A6 Shares			
	189 A7 Shares			
	189 A8 Shares			
	189 A9 Shares			
	189 A10 Shares			
	189 A11 Shares			
Soma Lux SPV S.à r.l.	625 A2 Shares	61.80 GBP	61.78 GBP	0.02 GBP
	617 A3 Shares			
	617 A4 Shares			
	617 A5 Shares			
	617 A6 Shares			
	617 A7 Shares			
	617 A8 Shares			
	617 A9 Shares			
	617 A10 Shares			
	617 A11 Shares			
SVMF Lux SPV S.à r.l.	241 A2 Shares	23.75 GBP	23.74 GBP	0.01 GBP
	237 A3 Shares			
	237 A4 Shares			
	237 A5 Shares			
	237 A6 Shares			
	237 A7 Shares			
	237 A8 Shares			
	237 A9 Shares			

87339

	237 A10 Shares			
	237 A11 Shares			
Saberasu Japan Inv II BV	2,843 A2 Shares	283.57 GBP	283.49 GBP	0.08 GBP
	2,834 A3 Shares			
	2,834 A4 Shares			
	2,834 A5 Shares			
	2,834 A6 Shares			
	2,834 A7 Shares			
	2,834 A8 Shares			
	2,834 A9 Shares			
	2,834 A10 Shares			
	2,834 A11 Shares			
Goldman Sachs International Bank . . .	1,381 A2 Shares	137.87 GBP	137.83 GBP	0.04 GBP
	1,378 A3 Shares			
	1,378 A4 Shares			
	1,378 A5 Shares			
	1,378 A6 Shares			
	1,378 A7 Shares			
	1,378 A8 Shares			
	1,378 A9 Shares			
	1,378 A10 Shares			
	1,378 A11 Shares			
Park Square Capital Credit Opportunities SCA	198 A2 Shares	19.36 GBP	19.35 GBP	0.01 GBP
	193 A3 Shares			
	193 A4 Shares			
	193 A5 Shares			
	193 A6 Shares			
	193 A7 Shares			
	193 A8 Shares			
	193 A9 Shares			
	193 A10 Shares			
	193 A11 Shares			
Park Square Capital I Sarl	1,008 A2 Shares	100.02 GBP	99.99 GBP	0.03 GBP
	999 A3 Shares			
	999 A4 Shares			
	999 A5 Shares			
	999 A6 Shares			
	999 A7 Shares			
	999 A8 Shares			
	999 A9 Shares			
	999 A10 Shares			
	999 A11 Shares			
Anchorage Capital Master Offshore LTD	475 A2 Shares	46.80 GBP	46.78 GBP	0.02 GBP
	467 A3 Shares			
	467 A4 Shares			
	467 A5 Shares			
	467 A6 Shares			
	467 A7 Shares			
	467 A8 Shares			
	467 A9 Shares			
	467 A10 Shares			
	467 A11 Shares			
Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master LP	572 A2 Shares	56.50 GBP	56.48 GBP	0.02 GBP
	564 A3 Shares			
	564 A4 Shares			
	564 A5 Shares			
	564 A6 Shares			
	564 A7 Shares			
	564 A8 Shares			
	564 A9 Shares			
	564 A10 Shares			

87340

	564 A11 Shares			
GRF Master Fund Ltd	51 A2 Shares	4.39 GBP	4.38 GBP	0.01 GBP
	43 A3 Shares			
	43 A4 Shares			
	43 A5 Shares			
	43 A6 Shares			
	43 A7 Shares			
	43 A8 Shares			
	43 A9 Shares			
	43 A10 Shares			
	43 A11 Shares			
York Global Finance Offshore	919 A2 Shares	91.39 GBP	91.36 GBP	0.03 GBP
BDH Luxembourg Sàrl	913 A3 Shares			
	913 A4 Shares			
	913 A5 Shares			
	913 A6 Shares			
	913 A7 Shares			
	913 A8 Shares			
	913 A9 Shares			
	913 A10 Shares			
	913 A11 Shares			
Third Point Loan LLC	759 A2 Shares	75.66 GBP	75.63 GBP	0.03 GBP
	756 A3 Shares			
	756 A4 Shares			
	756 A5 Shares			
	756 A6 Shares			
	756 A7 Shares			
	756 A8 Shares			
	756 A9 Shares			
	756 A10 Shares			
	756 A11 Shares			
Field Point IV Sarl	600 A2 Shares	59.57 GBP	59.55 GBP	0.02 GBP
	595 A3 Shares			
	595 A4 Shares			
	595 A5 Shares			
	595 A6 Shares			
	595 A7 Shares			
	595 A8 Shares			
	595 A9 Shares			
	595 A10 Shares			
	595 A11 Shares			
Field Point V Sarl	136 A2 Shares	13.25 GBP	13.24 GBP	0.01 GBP
	132 A3 Shares			
	132 A4 Shares			
	132 A5 Shares			
	132 A6 Shares			
	132 A7 Shares			
	132 A8 Shares			
	132 A9 Shares			
	132 A10 Shares			
	132 A11 Shares			
JP Morgan Chase Bank N.A.	520 A2 Shares	51.21 GBP	51.19 GBP	0.02 GBP
	511 A3 Shares			
	511 A4 Shares			
	511 A5 Shares			
	511 A6 Shares			
	511 A7 Shares			
	511 A8 Shares			
	511 A9 Shares			
	511 A10 Shares			
	511 A11 Shares			

87341

Citigroup Mezz Part Luxembourg Sarl	174 A2 Shares 174 A3 Shares 174 A4 Shares 174 A5 Shares 174 A6 Shares 174 A7 Shares 174 A8 Shares 174 A9 Shares 174 A10 Shares 174 A11 Shares	17.41 GBP	17.40 GBP	0.01 GBP
Primerica Life Insurance Company . . .	34 A2 Shares 31 A3 Shares 31 A4 Shares 31 A5 Shares 31 A6 Shares 31 A7 Shares 31 A8 Shares 31 A9 Shares 31 A10 Shares 31 A11 Shares	3.13 GBP	3.13 GBP	
Travelers Insurance Company	290 A2 Shares 281 A3 Shares 281 A4 Shares 281 A5 Shares 281 A6 Shares 281 A7 Shares 281 A8 Shares 281 A9 Shares 281 A10 Shares 281 A11 Shares	28.21 GBP	28.19 GBP	0.02 GBP
Varde Investment Partners L.P	477 A2 Shares 474 A3 Shares 474 A4 Shares 474 A5 Shares 474 A6 Shares 474 A7 Shares 474 A8 Shares 474 A9 Shares 474 A10 Shares 474 A11 Shares	47.45 GBP	47.43 GBP	0.02 GBP
Alcentra Global Special Situations Luxembourg Sarl	226 A2 Shares 225 A3 Shares 225 A4 Shares 225 A5 Shares 225 A6 Shares 225 A7 Shares 225 A8 Shares 225 A9 Shares 225 A10 Shares 225 A11 Shares	22.52 GBP	22.51 GBP	0.01 GBP
Prudential Assurance Company Ltd	185 A2 Shares 185 A3 Shares 185 A4 Shares 185 A5 Shares 185 A6 Shares 185 A7 Shares 185 A8 Shares 185 A9 Shares 185 A10 Shares 185 A11 Shares	18.50 GBP	18.50 GBP	
Monarch Master Funding 2	148 A2 Shares	14.63 GBP	14.62 GBP	0.01 GBP

(Luxembourg) Sarl	146 A3 Shares 146 A4 Shares 146 A5 Shares 146 A6 Shares 146 A7 Shares 146 A8 Shares 146 A9 Shares 146 A10 Shares 146 A11 Shares			
Avoca Credit Opportunities PLC	115 A2 Shares 110 A3 Shares 110 A4 Shares 110 A5 Shares 110 A6 Shares 110 A7 Shares 110 A8 Shares 110 A9 Shares 110 A10 Shares 110 A11 Shares	11.06 GBP	11.05 GBP	0.01 GBP
Haymarket Financial Luxembourg 3 Sarl	107 A2 Shares 98 A3 Shares 98 A4 Shares 98 A5 Shares 98 A6 Shares 98 A7 Shares 98 A8 Shares 98 A9 Shares 98 A10 Shares 98 A11 Shares	9.89 GBP	9.89 GBP	
Aurelia Capital Sarl	63 A2 Shares 58 A3 Shares 58 A4 Shares 58 A5 Shares 58 A6 Shares 58 A7 Shares 58 A8 Shares 58 A9 Shares 58 A10 Shares 58 A11 Shares	5.85 GBP	5.85 GBP	
Ahab Distressed LP	62 A2 Shares 58 A3 Shares 58 A4 Shares 58 A5 Shares 58 A6 Shares 58 A7 Shares 58 A8 Shares 58 A9 Shares 58 A10 Shares 58 A11 Shares	5.85 GBP	5.84 GBP	0.01 GBP

(c) appoint and empower any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg, (i) to represent the General Partner of the Company before a Luxembourg notary public in order to record the above share capital increase and to amend Article 6.1. of the Articles.

4. All the New having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the aggregate amount of GBP 1,531 (one thousand five hundred and thirty one Sterling Pounds) was received by the Company, evidence of which had been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

5. The contribution in cash so made in an aggregate amount of GBP 1,531 (one thousand five hundred and thirty one Sterling Pounds) is to be allocated as follows:

- (i) the amount of GBP 1530.44 to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) an amount of GBP 0.56 to the share premium account of the Company.

6. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, articles 6.1 is amended so that they read as follows:

“ **6.1. Issued Share Capital.** The share capital of the Company is set at GBP 126,530.09 represented by (i) 100 Class A1 Unlimited Shares, 765,730 Class A2 Limited Shares, 765,253 Class A3 Limited Shares, 765,253 Class A4 Limited Shares, 765,253 Class A5 Limited Shares, 765,253 Class A6 Limited Shares, 765,253 Class A7 Limited Shares, 765,253 Class A8 Limited Shares, 765,253 Class A9 Limited Shares, 765,253 Class A10 Limited Shares, and 765,253 Class A11 Limited Shares and (ii) 4,999,902 B, with a nominal value of one Penny (GBP 0.01) each, all of which are fully paid up.”

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Thierry Lohest, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de GCG MANAGER S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1731 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.153468, l'Associé commandité et gérant (l'Associé Commandité) de GCG MANAGER S.A. LUXCO S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1731 Luxembourg, auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153484 (ciaprès la Société),

en vertu des décisions prises par l'Associé Commandité de la Société en date du 18 Juin 2010 (les Résolutions).

Une copie du procès-verbal desdites Résolutions, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentant l'Associé Commandité conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte de Maître MARTINE SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 mai 2010, qui sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 21 juin 2010, qui sera publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L'Article 6.2 des Statuts, dans les parties concernées, a la teneur suivante:

« **6.2.1.** Le capital social autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à quatre cent millions de livres sterling (£ 400.000.000) représenté par cent (100) Actions de Classe A1 d'une valeur nominale d'un penny sterling (£0,01) chacune, trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.999.999.990) Actions de Classe A2 d'une valeur nominale d'un penny sterling (£0,01) chacune, trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.999.999.990) Actions de Classe A3 d'une valeur nominale d'un penny sterling (£0,01) chacune, trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.999.999.990) Actions de Classe A4 d'une valeur nominale d'un penny sterling (£0,01) chacune, trois milliards neuf cent quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.999.999.990) Actions de Classe A5 d'une valeur nominale d'un penny sterling (£0,01) chacune, trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.999.999.990) Actions de Classe A6 d'une valeur nominale d'un penny sterling (£0,01) chacune, trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.999.999.990) Actions de Classe A7 d'une valeur nominale d'un penny sterling (£0,01) chacune, trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.999.999.990) Actions de Classe A8 d'une valeur nominale d'un penny sterling (£0,01) chacune, trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.999.999.990) Actions de Classe A9

d'une valeur nominale d'un penny sterling (£0,01) chacune, trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.999.999.990) Actions de Classe A10 d'une valeur nominale d'un penny sterling (£0,01) chacune et trois milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (3.999.999.990) Actions de Classe A11 d'une valeur nominale d'un penny sterling (£0,01) chacune.

6.2.2. Pendant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication des présents Statuts, ou, le cas échéant, de la résolution d'augmenter ou de réduire le capital social autorisé en application de l'article 6.2, dans la Gazette Officielle du Grand-duché du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, l'Associé Commandité est ou devient par la présente autorisé à émettre des actions, à proposer des offres de souscription d'actions et à émettre tout autre instrument convertible en actions, dans la limite de capital autorisée, aux personnes et dans les termes qu'il ou elle jugera bon, et en particulier de procéder à une telle émission par la suppression ou la limitation de droits préférentiels de souscription revenant aux actionnaires lors de l'émission de nouvelles actions.

6.2.3. Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans la manière requise pour une modification statutaire, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

6.2.4. Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans la manière requise pour une modification statutaire.»

3. L'Associé Commandité a décidé, conformément aux Résolutions, entre autres:

(a) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et à l'article 6.2.2. des Statuts, les droits de souscription préférentiels de certains actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et d'approuver et d'accepter la souscription de 153.044 nouvelles actions par les Souscripteurs.

(b) d'augmenter le capital social de la société en commandite d'un montant de GBP 1.530,44 afin de porter le capital social de la Société à un montant de GBP 126.530,09 par l'émission de 15,461 actions de Classe A2, 15,287 actions de Classe A3, 15,287 actions de Classe A4, 15,287 actions de Classe A5, 15,287 actions de Classe A6, 15,287 actions de Classe A7, 15,287 actions de Classe A8, 15,287 actions de Classe A9, 15,287 actions de Classe A10, et 15,287 actions de Classe A11 d'une valeur nominale de un centime de livre sterling (GBP 0,01) chacune, et souscrites comme suit par les souscripteurs suivants (les Souscripteurs):

Souscripteurs	Classes d'Actions souscrites et libérées	Apport en numéraire	Montant alloué au compte capital social de la Société	Montant alloué au compte prime d'émission de la Société
AI European Funding 2006-1 PLC	348 Actions A2 340 Actions A3 340 Actions A4 340 Actions A5 340 Actions A6 340 Actions A7 340 Actions A8 340 Actions A9 340 Actions A10 340 Actions A11	34,10 GBP	34,08 GBP	0,02 GBP
AIE Eurolux S.à r.l.	247 Actions A2 241 Actions A3 241 Actions A4 241 Actions A5 241 Actions A6 241 Actions A7 241 Actions A8 241 Actions A9 241 Actions A10 241 Actions A11	24,17 GBP	24,16 GBP	0,01 GBP
Apollo Fund VI BC L.P.	87 Actions A2 78 Actions A3 78 Actions A4 78 Actions A5 78 Actions A6 78 Actions A7 78 Actions A8	7,90 GBP	7,89 GBP	0,01 GBP

	78 Actions A9			
	78 Actions A10			
	78 Actions A11			
AVMF Lux SPV S.à r.l.	411 Actions A2	40,31 GBP	40,29 GBP	0,02 GBP
	402 Actions A3			
	402 Actions A4			
	402 Actions A5			
	402 Actions A6			
	402 Actions A7			
	402 Actions A8			
	402 Actions A9			
	402 Actions A10			
	402 Actions A11			
Broadleaf Lux S.à r.l.	1,964 Actions A2	195,91 GBP	195,86 GBP	0,05 GBP
	1,958 Actions A3			
	1,958 Actions A4			
	1,958 Actions A5			
	1,958 Actions A6			
	1,958 Actions A7			
	1,958 Actions A8			
	1,958 Actions A9			
	1,958 Actions A10			
	1,958 Actions A11			
Lily Lux S.à r.l.	195 Actions A2	18,97 GBP	18,96 GBP	0,01 GBP
	189 Actions A3			
	189 Actions A4			
	189 Actions A5			
	189 Actions A6			
	189 Actions A7			
	189 Actions A8			
	189 Actions A9			
	189 Actions A10			
	189 Actions A11			
Soma Lux SPV S.à r.l.	625 Actions A2	61,80 GBP	61,78 GBP	0,02 GBP
	617 Actions A3			
	617 Actions A4			
	617 Actions A5			
	617 Actions A6			
	617 Actions A7			
	617 Actions A8			
	617 Actions A9			
	617 Actions A10			
	617 Actions A11			
SVMF Lux SPV S.à r.l.	241 Actions A2	23,75 GBP	23,74 GBP	0,01 GBP
	237 Actions A3			
	237 Actions A4			
	237 Actions A5			
	237 Actions A6			
	237 Actions A7			
	237 Actions A8			
	237 Actions A9			
	237 Actions A10			
	237 Actions A11			
Saberasu Japan Inv II BV	2,843 Actions A2	283,57 GBP	283,49 GBP	0,08 GBP
	2,834 Actions A3			
	2,834 Actions A4			
	2,834 Actions A5			
	2,834 Actions A6			
	2,834 Actions A7			
	2,834 Actions A8			
	2,834 Actions A9			

87346

	2,834 Actions A10			
	2,834 Actions A11			
Goldman Sachs International Bank . . .	1,381 Actions A2	137,87 GBP	137,83 GBP	0,04 GBP
	1,378 Actions A3			
	1,378 Actions A4			
	1,378 Actions A5			
	1,378 Actions A6			
	1,378 Actions A7			
	1,378 Actions A8			
	1,378 Actions A9			
	1,378 Actions A10			
	1,378 Actions A11			
Park Square Capital Credit	198 Actions A2	19,36 GBP	19,35 GBP	0,01 GBP
Opportunities SCA	193 Actions A3			
	193 Actions A4			
	193 Actions A5			
	193 Actions A6			
	193 Actions A7			
	193 Actions A8			
	193 Actions A9			
	193 Actions A10			
	193 Actions A11			
Park Square Capital I Sarl	1,008 Actions A2	100,02 GBP	99,99 GBP	0,03 GBP
	999 Actions A3			
	999 Actions A4			
	999 Actions A5			
	999 Actions A6			
	999 Actions A7			
	999 Actions A8			
	999 Actions A9			
	999 Actions A10			
	999 Actions A11			
Anchorage Capital Master	475 Actions A2	46,80 GBP	46,78 GBP	0,02 GBP
Offshore LTD	467 Actions A3			
	467 Actions A4			
	467 Actions A5			
	467 Actions A6			
	467 Actions A7			
	467 Actions A8			
	467 Actions A9			
	467 Actions A10			
	467 Actions A11			
Anchorage Illiquid Opportunities	572 Actions A2	56,50 GBP	56,48 GBP	0,02 GBP
Offshore Master LP	564 Actions A3			
	564 Actions A4			
	564 Actions A5			
	564 Actions A6			
	564 Actions A7			
	564 Actions A8			
	564 Actions A9			
	564 Actions A10			
	564 Actions A11			
GRF Master Fund Ltd	51 Actions A2	4,39 GBP	4,38 GBP	0,01 GBP
	43 Actions A3			
	43 Actions A4			
	43 Actions A5			
	43 Actions A6			
	43 Actions A7			
	43 Actions A8			
	43 Actions A9			
	43 Actions A10			

	43 Actions A11			
York Global Finance Offshore	919 Actions A2	91,39 GBP	91,36 GBP	0,03 GBP
BDH Luxembourg Sarl	913 Actions A3			
	913 Actions A4			
	913 Actions A5			
	913 Actions A6			
	913 Actions A7			
	913 Actions A8			
	913 Actions A9			
	913 Actions A10			
	913 Actions A11			
Third Point Loan LLC	759 Actions A2	75,66 GBP	75,63 GBP	0,03 GBP
	756 Actions A3			
	756 Actions A4			
	756 Actions A5			
	756 Actions A6			
	756 Actions A7			
	756 Actions A8			
	756 Actions A9			
	756 Actions A10			
	756 Actions A11			
Field Point IV Sarl	600 Actions A2	59,57 GBP	59,55 GBP	0,02 GBP
	595 Actions A3			
	595 Actions A4			
	595 Actions A5			
	595 Actions A6			
	595 Actions A7			
	595 Actions A8			
	595 Actions A9			
	595 Actions A10			
	595 Actions A11			
Field Point V Sarl	136 Actions A2	13,25 GBP	13,24 GBP	0,01 GBP
	132 Actions A3			
	132 Actions A4			
	132 Actions A5			
	132 Actions A6			
	132 Actions A7			
	132 Actions A8			
	132 Actions A9			
	132 Actions A10			
	132 Actions A11			
JP Morgan Chase Bank N.A.	520 Actions A2	51,21 GBP	51,19 GBP	0,02 GBP
	511 Actions A3			
	511 Actions A4			
	511 Actions A5			
	511 Actions A6			
	511 Actions A7			
	511 Actions A8			
	511 Actions A9			
	511 Actions A10			
	511 Actions A11			
Citigroup Mezz Part	174 Actions A2	17,41 GBP	17,40 GBP	0,01 GBP
Luxembourg Sarl	174 Actions A3			
	174 Actions A4			
	174 Actions A5			
	174 Actions A6			
	174 Actions A7			
	174 Actions A8			
	174 Actions A9			
	174 Actions A10			
	174 Actions A11			

87348

Primerica Life Insurance Company . . .	34 Actions A2	3,13 GBP	3,13 GBP	
	31 Actions A3			
	31 Actions A4			
	31 Actions A5			
	31 Actions A6			
	31 Actions A7			
	31 Actions A8			
	31 Actions A9			
	31 Actions A10			
	31 Actions A11			
Travelers Insurance Company	290 Actions A2	28,21 GBP	28,19 GBP	0,02 GBP
	281 Actions A3			
	281 Actions A4			
	281 Actions A5			
	281 Actions A6			
	281 Actions A7			
	281 Actions A8			
	281 Actions A9			
	281 Actions A10			
	281 Actions A11			
Varde Investment Partners L.P	477 Actions A2	47,45 GBP	47,43 GBP	0,02 GBP
	474 Actions A3			
	474 Actions A4			
	474 Actions A5			
	474 Actions A6			
	474 Actions A7			
	474 Actions A8			
	474 Actions A9			
	474 Actions A10			
	474 Actions A11			
Alcentra Global Special Situations Luxembourg Sarl	226 Actions A2	22,52 GBP	22,51 GBP	0,01 GBP
	225 Actions A3			
	225 Actions A4			
	225 Actions A5			
	225 Actions A6			
	225 Actions A7			
	225 Actions A8			
	225 Actions A9			
	225 Actions A10			
	225 Actions A11			
Prudential Assurance Company Ltd	185 Actions A2	18,50 GBP	18,50 GBP	
	185 Actions A3			
	185 Actions A4			
	185 Actions A5			
	185 Actions A6			
	185 Actions A7			
	185 Actions A8			
	185 Actions A9			
	185 Actions A10			
	185 Actions A11			
Monarch Master Funding 2 (Luxembourg) Sarl	148 Actions A2	14,63 GBP	14,62 GBP	0,01 GBP
	146 Actions A3			
	146 Actions A4			
	146 Actions A5			
	146 Actions A6			
	146 Actions A7			
	146 Actions A8			
	146 Actions A9			
	146 Actions A10			
	146 Actions A11			
Avoca Credit Opportunities PLC	115 Actions A2	11,06 GBP	11,05 GBP	0,01 GBP

	110 Actions A3			
	110 Actions A4			
	110 Actions A5			
	110 Actions A6			
	110 Actions A7			
	110 Actions A8			
	110 Actions A9			
	110 Actions A10			
	110 Actions A11			
Haymarket Financial	107 Actions A2	9,89 GBP	9,89 GBP	
Luxembourg 3 Sarl	98 Actions A3			
	98 Actions A4			
	98 Actions A5			
	98 Actions A6			
	98 Actions A7			
	98 Actions A8			
	98 Actions A9			
	98 Actions A10			
	98 Actions A11			
Aurelia Capital Sarl	63 Actions A2	5,85 GBP	5,85 GBP	
	58 Actions A3			
	58 Actions A4			
	58 Actions A5			
	58 Actions A6			
	58 Actions A7			
	58 Actions A8			
	58 Actions A9			
	58 Actions A10			
	58 Actions A11			
Ahab Distressed LP	62 Actions A2	5,85 GBP	5,84 GBP	0,01 GBP
	58 Actions A3			
	58 Actions A4			
	58 Actions A5			
	58 Actions A6			
	58 Actions A7			
	58 Actions A8			
	58 Actions A9			
	58 Actions A10			
	58 Actions A11			

(c) de nommer et de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg afin de (i) représenter l'Associé Commandité de la Société devant un notaire à Luxembourg afin d'acter l'augmentation de capital social ci-dessus et de modifier l'article 6.1 des Statuts.

4. Toutes les Nouvelles Actions ayant été souscrites et libérées en espèces par les Souscripteurs, la somme totale de GBP 1.531 (mille cinq cent trente et une Livres Sterling) a été versée à la Société, dont la preuve a été rapporté au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

5. L'apport en numéraire ainsi réalisé d'un montant total de GBP 1.531 (mille cinq cent trente et une Livres Sterling) sera alloué comme suit:

- (i) le montant de GBP 1530,44 au compte social nominal de la Société, et
- (ii) un montant de GBP 0,56 au compte de prime d'émission de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'article 6.1 est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **6.1. Capital Social Émis.** Le capital social de la Société est fixé à GBP 126.530,09 représenté par:

- 100 actions de classe A1 (dans leur ensemble, les Actions de Classe A1 et individuellement, une Action de Classe A1),
- 765.230 actions de classe A2 (dans leur ensemble, les Actions de Classe A2 et individuellement, une Action de Classe A2),
- 765.253 actions de classe A3 (dans leur ensemble, les Actions de Classe A3 et individuellement, une Action de Classe A3),
- 765.253 actions de classe A4 (dans leur ensemble, les Actions de Classe A4 et individuellement, une Action de Classe A4),

- 765.253 actions de classe A5 (dans leur ensemble, les Actions de Classe A5 et individuellement, une Action de Classe A5),
 - 765.253 actions de classe A6 (dans leur ensemble, les Actions de Classe A6 et individuellement, une Action de Classe A6),
 - 765.253 actions de classe A7 (dans leur ensemble, les Actions de Classe A7 et individuellement, une Action de Classe A7),
 - 765.253 actions de classe A8 (dans leur ensemble, les Actions de Classe A8 et individuellement, une Action de Classe A8),
 - 765.253 actions de classe A9 (dans leur ensemble, les Actions de Classe A9 et individuellement, une Action de Classe A9),
 - 765.253 actions de classe A10 (dans leur ensemble, les Actions de Classe A10 et individuellement, une Action de Classe A10),
 - 765.253 actions de classe A11 (dans leur ensemble, les Actions de Classe A11 et individuellement, une Action de Classe A11); et
 - 4.999.902 actions de classe B (les Actions de Classe B).
- sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime de livre sterling (£ 0.01) chacune, lequel a été totalement libéré.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante sus-nommée le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé à Esch/Alzette, à la date stipulée en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la comparante, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Lohest, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2010. Relation: EAC/2010/7493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010098164/843.

(100109635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Stiraneda Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.7.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010092701/10.

(100103114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

SYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 27.602.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

Pour SYL S.A.

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2010092703/13.

(100102774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

ThermoCool S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 14, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 115.933.

Le bilan arrêté au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 12 juillet 2010.

Pour THERMOCOOL SARL

Fiduciaire Roger Linster

Viviane Roman

Référence de publication: 2010092704/13.

(100102929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Tecmesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 93.163.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092709/10.

(100103442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Teide Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.800.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092710/10.

(100102677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Arbisia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.249.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2009

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur GALIONE Gioacchino et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs.

Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

ARBISIA S.A.

Alexis DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010092777/17.

(100102351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Tokelia S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 42.386.

Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092712/10.

(100103479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Le Nom de la Fleur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 65, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 121.991.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010092612/10.

(100102942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Leruth Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3261 Bettembourg, 9B, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 80.023.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092613/10.

(100103157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Luxgarnissage Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 154.482.

STATUTS

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Carlos José DE JESUS DOS REIS MENDES SANTANA, garnisseur d'autos, demeurant à L-5447 Schwebsange, 92, route du Vin.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LUXGARNISSAGE SARL.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Ersange.

Art. 3. La société a pour objet le garnissage d'autos, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-5423 Ersange, 19, rue du Village.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Carlos José DE JESUS DOS REIS MENDES SANTANA, garnisseur d'autos, demeurant à L-5447 Schwebsange, 92, route du Vin.

La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DE JESUS DOS REIS MENDES SANTANA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 19 juillet 2010. REM 2010/985. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101776/58.

(100113984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Lintra Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.638.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010092616/9.

(100102762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Levlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.478.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVLUX S.A.

Interstrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010092615/11.

(100103043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

LU-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 147.074.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010092618/10.

(100103437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Luisante S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.851.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele SCHNEIDER / Gabriele BRAVI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010092619/13.

(100102951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Pyrec, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 154.457.

STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. PYLOS EUROPE, une société anonyme de droit belge ayant son siège social au 16, Brugmannlaan, B-1060 Bruxelles, inscrite au RPM Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0887.623.244,

ici représentée par Melle Nathalie Jacquemart, employée privée, 48, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 1^{er} juillet 2010.

2. REAL ESTATE CONSULTANCY, dite R.E.C., une société privée à responsabilité limitée de droit belge ayant son siège social au 40, rue des Drapiers, B-1050 Ixelles, inscrite au RPM Bruxelles sous le numéro d'entreprise 0429.810.661,

ici représentée par Melle Nathalie Jacquemart, préqualifiée,

en vertu d'une procuration datée du 1^{er} juillet 2010,

lesquelles procurations, après signature «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent vouloir constituer et dont elles ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PYREC.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura également pour objet à titre accessoire la gestion de son propre patrimoine immobilier ou mobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,-EUR) représenté par CENT QUARANTE HUIT (148) actions de catégorie A et CINQUANTE DEUX (52) actions de catégorie B, toutes d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,-EUR) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives et réparties en deux catégories, A et B, toutes consistant en des actions ordinaires.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives est établie par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs dont l'un de catégorie A et l'autre de catégorie B respectivement l'administrateur unique, ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont répartis en deux catégories, A et B.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limité à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres dans chaque catégorie est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et places.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, le conseil d'administration pourra prendre des résolutions par voie circulaire. Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs dont l'un de catégorie A et l'autre de catégorie B, ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs dont l'un de catégorie A et l'un de catégorie B, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière pour tout engagement de la société n'excédant pas 10.000 (dix mille) euros, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblée générale

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à tout endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai à 15 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le(s) commissaire(s) aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2012.

Par exception à l'article 9 et 13 des statuts, le premier président ainsi que le(s) premier(s) administrateur-délégué(s) peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les 148 actions de catégorie A ont été souscrites par PYLOS EUROPE, préqualifiée	148 actions A
Les 52 actions de catégorie B ont été souscrites par:R.E.C., préqualifiée	52 actions B
	<u>200</u>

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% chacune par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000,(cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.000,

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016:

Administrateurs de Catégorie A

(I) VINCENT BOUTENS Sprl, Champellaan 9, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, représentée par son gérant, Monsieur Patrick Vincent Boutens,

(II) RAMKO Sprl, Avenue Louise 199, B-1050 Bruxelles, représentée par son gérant, Monsieur Edward De Nève,

(III) Monsieur Tom Deckers, employé privé, demeurant Vinkenlaan 71, B-1800 Vilvoorde

Administrateur de Catégorie B

(IV) R.E.C. Sprl, prénommée, représentée par son gérant, Monsieur Henri Morcaut.

La société Ramko Sprl, représentée comme dit ci-avant, est nommée présidente du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateur-délégué, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016:

Administrateur-délégués de Catégorie A

(I) VINCENT BOUTENS Sprl, Champellaan 9, B-1640 Rhode-Saint-Genèse, représentée par son gérant, Monsieur Patrick Vincent Boutens, désigné représentant permanent,

(II) RAMKO Sprl, Avenue Louise 199, B-1050 Bruxelles, représentée par son gérant, Monsieur Edward De Nève, désigné représentant permanent,

(III) Monsieur Tom Deckers, employé privé, demeurant Vinkenlaan 71, B-1800 Vilvoorde.

Administrateur-délégué de Catégorie B

(IV) R.E.C. Sprl, prénommée, représentée par son gérant, Monsieur Henri Morcaut, désigné représentant permanent.

Chaque administrateur-délégué dispose, conformément aux dispositions de 16 des statuts, d'un pouvoir de signature individuelle pour tout engagement de la société n'excédant pas EUR 10.000 (dix mille euros).

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016:

La société «Chester & Jones S.à.r.l.», R.C.S. Luxembourg B 120 602, ayant son siège social au 165A, route de Longwy, L-4751 Pétange.

Quatrième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. JACQUEMART, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 juillet 2010, LAC/2010/30165: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010100068/246.

(100112696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Moutsi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Référence de publication: 2010092640/11.

(100103279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

RSM Audit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.621.

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

1/ «FHG», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg section B sous le numéro 97.245,

ici représentée par Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 juin 2010,

2/ Monsieur Pierre LEROY, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

ici représenté par Madame Séverine HACKEL, précitée,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 juin 2010,

3/ Monsieur Paul LAPLUME, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster,

ici représenté par Madame Séverine HACKEL, précitée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 juin 2010.

Les procurations signées ne varientur par les mandataires des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «RSM AUDIT LUXEMBOURG S.à.r.l.» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 113.621, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 avril 2006, sous le numéro 774. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 juin 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 septembre 2006, sous le numéro 1711.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société afin de se conformer aux dispositions de la loi du 18 décembre 2009 relative à la profession de l'audit.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable, ainsi qu'à l'exercice de l'activité de réviseur d'entreprises et de réviseurs d'entreprises agréé telle que définie par la loi du 18 décembre 2009, qui fait profession habituelle d'effectuer le contrôle légal des comptes de tous organismes et entreprises et d'accomplir toutes autres missions similaires ou apparentées.

Elle a encore pour objet le contrôle contractuel des comptes, la prestation de conseils en matière fiscale, l'organisation, l'appréciation, la tenue et le redressement de comptabilités et de comptes de toute nature ainsi que l'établissement et l'analyse, par les procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers.

La Société a encore pour objet toutes activités de conseil d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large.

Elle pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement et à la condition expresse que ces opérations rentrent dans le cadre des activités permises aux réviseurs d'entreprises.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 juin 2010. Relation: EAC/2010/7435. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010092678/57.

(100102701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Lumasa, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 16.398.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010092620/14.

(100102816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.

S.C.I. Krauseli, Société Civile Immobilière,

(anc. S.C.I. Carabosse).

Siège social: L-4942 Bascharage, 2A, Am Schack.

R.C.S. Luxembourg E 28.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010092682/15.

(100103542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2010.
